VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

MARCHÉ DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Travaux pour la construction d'un immeuble de bureaux et rénovation énergétique du Pôle Solidarités et Famille et de la Maison des Sports - Ilot Briand - 190, boulevard Aristide Briand - 85000 La Roche-sur-Yon

Date limite de réception des plis :

Le mercredi 23 décembre 2026 à 17h 00m 00s

Organisme acheteur
Département de la Vendée

Dossier suivi par : Service Commande Publique
Adresse du profil d'acheteur : www.vendee.fr
Téléphone : 02 28 85 80 87

Renseignements d'ordre technique :
Direction de Services techniques et de l'Education - Service Conduite d'opération
Pierre-Antoine MIAS
Téléphone : 02 28 85 80 93

Numéro de référence attribué à la procédure : **2026CO-M0098**

SOMMAIRE

1. QUELLE EST LA DESCRIPTION DU CONTRAT ? 3
2. QUEL EST LE CADRE LEGAL, REGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL ? 5
3. COMMENT SOUMISSIONNER ? 8
4. QUELLE EST LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION ? 12
5. QUELLES FORMALITES POUR PERMETTRE DE NOTIFIER LE CONTRAT ? 15

ANNEXE I – COMMENT SE PASSE LA PROCEDURE DEMATERIALISEE ? 16

ANNEXE II – QUELQUES INFORMATIONS JURIDIQUES COMPLEMENTAIRES 21

POINTS CLES DE LA CONSULTATION

Critères de jugement	1. **Organisation mise en place pour exécuter les prestations** (50 % ou 40% selon les lots) 2. **Prix** (40 % ou 50% selon les lots) 3. **Performances en matière de protection de l'environnement** (10%)
Instance d'attribution	La Commission d'Appel d'offres
Date limite de dépôt des questions	8 jours avant la remise des offres.
Validité des offres	4 mois
Négociation	Les négociations ne sont pas autorisées pour cette consultation
Dépôt des plis	Les plis doivent être déposés de manière électronique sur le profil d'acheteur (avec copie de sauvegarde possible)
Variantes	Des prestations supplémentaires éventuelles sont prévues pour les lots 17 et 18.

1. QUELLE EST LA DESCRIPTION DU CONTRAT ?

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux pour la construction d'un immeuble de bureaux et rénovation énergétique du Pôle Solidarités et Famille et de la Maison des Sports - Ilot Briand - 190, boulevard Aristide Briand - 85000 La Roche-sur-Yon**

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Travaux pour la construction d'un immeuble de bureaux et rénovation énergétique du Pôle Solidarités et Famille et de la Maison des Sports - Ilot Briand - La Roche-sur-Yon
Acheteur	Département de la Vendée
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	17 lots
Lieu d'exécution	Ilot Briand 190, boulevard Aristide Briand 85000 La Roche-sur-Yon
Durée	36 mois + 2 mois de préparation hors délai d'exécution des travaux
Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale
Nature des prix	Prix forfaitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 17 lots :

Type	Objet, délai
Lot n°3	Déconstruction – Désamiantage
Lot n°4	Gros œuvre - Démolition
Lot n°5	Etanchéité
Lot n°6	Façade - Travaux sur existant
Lot n°7	Menuiserie extérieure aluminium
Lot n°8	Métallerie - Serrurerie
Lot n°9	Menuiseries intérieures bois
Lot n°10	Cloisons sèches
Lot n°11	Plafonds suspendus
Lot n°12	Revêtements carrelés sols et murs
Lot n°13	Sols souples
Lot n°14	Parquet
Lot n°15	Peinture
Lot n°16	Appareils élévateurs
Lot n°17	Electricité

Type	Objet, délai
Lot n°18	Plomberie sanitaire - Chauffage - Ventilation
Lot n°19	Brouillard d'eau

Pour les lots 3, 5 à 13, 15, 17 et 18, les prestations sont découpées en 3 phases, les lots 4, 14, 16 et 19 n'étant concernés que par la phase 1 :

Type	Objet
Phase n° 1	Maison Vendée Autonomie (17 mois)
Phase n° 2	Maison des Sports (8 mois)
Phase n° 3	Pôle Solidarité et Famille (6 mois)

Les lots 1 (terrassements VRD) et 2 (Espaces verts - aménagements extérieurs) ont fait l'objet d'une consultation séparée. La consultation mentionne également un lot 20 « Nettoyage » : s'agissant de prestations de services et non de travaux, elles seront traitées via une consultation séparée.

- **Durée du marché ou délai d'exécution**

La durée du marché et les délais d'exécution figurent au CCAP.
Date prévisionnelle de début d'exécution des prestations : mai 2027

- **Clause sociale :**

Le Conseil Départemental de la Vendée, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges du marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

L'entreprise qui se verra attribuer le marché devra réaliser une action d'insertion qui permettra l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Attention :

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

2. QUEL EST LE CADRE LEGAL, REGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL ?

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : http://www.marches-publics.info.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le Règlement de la consultation (RC) et ses annexes I et II
- La Fiche destinée à remplir l'acte d'engagement
- Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe
- Le Cahier des clauses techniques communes (CCTC)
- Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot
- Le Plan général de coordination (PGCSPS)
- Le rapport initial du contrôleur technique (RICT)
- Une Décomposition du prix global et forfaitaire
- Le Cadre de réponse technique (CRT)
- Un modèle de certificat de visite pour les lots 03, 04, 05, 06, 07, 17 et 18.
- Un formulaire « déclaration de sous-traitance » DC4
-Le cadre de réponse du Dossier de Candidature (DC)
- Etudes thermique réglementaires RE2020
- Diagnostic PEMD
- Diagnostic charpente métallique MDS
- Répartition des dépenses communes Installation de chantier MVA et MDS-PSF
- Cahier des charges fonctionnels SSI
- Plan de zoning SSI
- Notices de présentation sécurité incendie MVA et MDS-PSF
- Notice GN13
- Notice acoustique
- Règlement de Cellule de Synthèse
- Repérage amiante avant travaux sur :
    - Parking au 190 boulevard Briand
    - PSF au 196 boulevard Briand
    - Façades PSF
    - MDS au 202 boulevard Briand
- Repérage amiante HAP sur parking
- Repérage plomb avant travaux sur PSF
- Repérage plomb avant travaux sur MDS
- Rapport de mission G2-PRO
- Charte graphique départementale
- Notice urbaine et architecturale ;
- PIC Phasage ;
- Calendrier prévisionnel d'exécution des travaux Poste 2 ;
- Tableau de surfaces ;
- Les plans architecturaux et techniques du projet

- Les carnets
- Le carnet de repérage des isolants
- La maquette BIM comprenant la maquette IFC et la convention BIM et ses annexes 1 et 2
- Les déclarations de projet travaux et récépissés des concessionnaires concernés
- Un diaporama présentant la fonctionnalité eOffre à respecter pour le dépôt des offres

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Questions posées pendant la consultation**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **http://www.marches-publics.info**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide, sous réserve que la question ne porte pas sur des sujets couverts par le secret d'affaire auquel cas la réponse sera apportée à la seule entreprise ayant posé la question.

- **Echanges avec les candidats en cours d'analyse et rectification des offres :**

En cours d'analyse, dans l'hypothèse où des demandes de compléments et/ou de précisions sur la teneur de la proposition seraient effectuées par le Département auprès d'un candidat, celles-ci se feront obligatoirement par le biais du profil d'acheteur.

En cas de détection d'erreurs de calcul dans la Décomposition du prix global et forfaitaire, le candidat sera interrogé pour confirmer son offre financière. A défaut de réponse dans le délai prescrit par la demande, l'offre sera rejetée.

- **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire pour le motif suivant : la solidarité du mandataire est exigée afin de lui permettre de gérer l'éventuelle défaillance de ses cotraitants.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

Une **prestation supplémentaire éventuelle** (PSE) est autorisée par l'acheteur dans les conditions suivantes :

n° lot	Informations complémentaires
Lot n°17	Relamping MDS et PSF
Lot n°18	Asservissement émetteurs de chauffage à la détection de présence MVA
Lot n°18	Pose des réseaux et terminaux chauffage et ventilation MVA niveaux R+1 à R+6
Lot n°18	Asservissement émetteurs de chauffage à la détection de présence MDS et PSF
Lot n°18	Remplacement des réseaux et terminaux chauffage et ventilation du PSF

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les visites sont obligatoires pour les lots 03, 04, 05, 06, 07, 17 et 18. Elles sont facultatives pour toutes les autres.

Les visites auront lieu sur inscription et par thématique :
- Visite Gros œuvre (lot 04) le 26/11/2026 de 9h30 à 11h30, ou le 03/12/2026 de 9h30 à 11h30.
- Visite Démolition + Clos & Couvert (lots 03, 05, 06 & 07) le 26/11/2026 de 14h00 à 16h00, ou le 04/12/2026 de 9h30 à 11h30.
- Visite Corps d'état techniques (lots 17 & 18) le 27/11/2026 de 9h30 à 11h30, ou le 04/12/2026 de 14h00 à 16h00.
Contact : Pierre-Antoine MIAS - 02 28 85 80 93

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

3. COMMENT SOUMISSIONNER ?

- **Modalités de remise des offres :**

Les propositions doivent être remises en euros.

Tous les documents remis par les candidats doivent être en français. Pour les candidats étrangers, ils devront joindre obligatoirement une traduction en français des éléments et documents remis rédigés dans une autre langue, conformément à l'article R. 2143-16 du Code de la commande publique.

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : http://www.marches-publics.info.

Dispositif eOffre : L'acheteur met en œuvre le dispositif **eOffre** sur son profil acheteur. Ce dispositif permet au candidat de compléter en ligne les données relatives à son offre et à l'acheteur de faciliter les opérations d'ouverture.

Au moment de la remise de l'offre, le candidat doit obligatoirement renseigner et détailler son offre dans un formulaire sécurisé. La eOffre peut être préparée à l'avance, puis confirmée au moment du dépôt définitif de l'offre électronique, avec l'ajout des documents à remettre. Le candidat est invité à **anticiper** cette démarche.

Ce mode de saisie étant pour l'instant **expérimental**, les éléments de l'offre doivent également être déposés par fichiers. En cas d'erreur de saisie ou de contradiction entre les données du formulaire eOffre et les informations issues des fichiers, ces dernières seront seules prises en compte par l'acheteur.

- **Contenu des plis – partie candidatures :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

	Descriptif
☑	des certificats de qualité attestant que l'opérateur économique se conforme à certaines normes d'assurance de qualité (voir tableau ci-après)
☑	une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Pour les entreprises de création récente, ce document peut être remplacé par la production de tout document permettant de justifier la capacité financière du candidat (chiffre d'affaires partiel, montant de références en cours, déclaration appropriée de banques notamment)
☑	une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
☑	une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
☑	la présentation d'une liste de références de travaux comparables exécutés auprès de collectivités locales ou tout autre administration au cours des cinq dernières années en indiquant le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux

Désignation Lots		Qualifications attendues (Qualibat, Qualielec, etc… ou équivalent), simplement souhaitées à défaut de précision
Lot n° 3	Déconstruction - désamiantage	Certification amiante SS3 obligatoire : Qualibat 1552 Ou Global Certification Ou AFNOR certification
Lot n°4	Gros œuvre - démolition	Qualification 2112 (maçonnerie et béton armé) Qualibat 1112 (démolition) Qualibat 2121 (ouvrages en béton armé courants (technicité confirmée) Qualibat 2151 (Dallage courant) Construction numérique / processus BIM
Lot n°5	Etanchéité	Qualibat 3212 (Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité confirmée) Qualibat 3292 (Toitures terrasses spécialisées végétalisées (technicité confirmée) Construction numérique / Processus BIM
Lot n°6	Façade – travaux sur existant	Qualibat 2362 (Fabrication et pose de bâtiments à ossature bois (technicité confirmée) Qualibat 3813 (Parois en bardages complexes (technicité supérieure) Construction numérique / Processus BIM
Lot n°7	Menuiserie extérieure aluminium	Qualibat 3522 (Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (technicité confirmée) Construction numérique / Processus BIM
Lot n°8	Métallerie - serrurerie	Qualibat 4412 (Métallerie (Technicité confirmée) Construction numérique / Processus BIM
Lot n°9	Menuiserie intérieure bois	Qualibat 4322 (Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (technicité confirmée)
Lot n°10	Cloisons sèches	Qualibat 4131 (Plaques de plâtre (technicité courante)
Lot n°11	Plafonds suspendus	Qualibat 6611 (Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (technicité courante)
Lot n°12	Revêtements carrelés sols et murs	Qualibat 6311 (Carrelages - Revêtements (technicité courante)
Lot n°13	Sols souples	Qualibat 6211 (Revêtements textiles en dalles) Qualibat 6222 (Revêtements résilients PVC (technicité confirmée)
Lot n°14	Parquet	Qualibat 4341 : Parquets collés et flottants (technicité courante)
Lot n°15	Peinture	Qualibat 6112 : Peinture et ravalement (technicité confirmée)
Lot n°16	Appareils élévateurs	Certification EN 13015
Lot n°17	Electricité	Qualifelec MGTI Qualifelec IRVE Construction numérique / Processus BIM
Lot n°18	Plomberie sanitaire -chauffage - ventilation	Qualibat 5112 Qualibat 5213 Qualibat 5232 Qualibat 5312 Construction numérique / Processus BIM
Lot n°19	Brouillard d'eau	APSAD R2 (brouillard d'eau) Construction numérique / Processus BIM

Le candidat peut remettre, au titre des éléments susvisés demandés, le cadre de réponse valant dossier de candidature ou un document unique de marché européen (DUME), rédigé en français en lieu et place, aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

- **Contenu des plis – partie offres :**

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

	Descriptif
tous les lots	**le Cadre de réponse technique (CRT)** dûment complété ou un document équivalent : - Moyens humains mobilisés pour réaliser les travaux dans les délais impartis (présentation du personnel encadrant avec leurs fonctions, qualifications, expériences ; effectif déployé pour le chantier) ; - Moyens matériels mobilisés par le candidat pour réaliser les travaux dans les délais impartis (engins, levage, outillage, atelier, sécurité, etc.). - Méthodologie d'exécution des travaux à réaliser par l'entreprise dans les délais impartis (présentation souhaitée par tâche en lien avec le planning prévisionnel). - Mesures environnementales proposées par le candidat sur la limitation des nuisances de chantier, la limitation des consommations d'énergie du chantier, la gestion des déchets et leur valorisation si existante
Lot 03	**Une Note méthodologique intégrée au CRT** comportant notamment : . Le plan d'aménagement de la base chantier et la description des installations . Les méthodes mises en œuvre pour le retrait et le niveau d'empoussièrement attendu en fonction du processus utilisé par l'Entreprise . Les mesures de contrôle prévues par l'Entreprise . Les modalités de gestion des déchets : tri, stockage, conditionnement et évacuation . Les centres de stockage ou de valorisation agréés prévus pour l'élimination des déchets . L'organisation de travail : composition des équipes de salariés, type de contrat de travail, formations effectuées et en cours de validité et aptitudes médicales . Un commentaire sur le rapport de repérage amiante avant travaux et/ou démolition si nécessaire (besoin d'une analyse complémentaire par exemple)
Lots 04, 05, 06, 07, 17, 18	**Une Note méthodologique intégrée au CRT** comportant notamment : . Le plan d'installations de chantier avec moyens de levage et zones de stockage (lot 04) . Les mesures de contrôle prévues par l'Entreprise . Les modalités de gestion des déchets : quantités, tri, stockage, conditionnement et évacuation . Les centres de stockage ou de valorisation agréés prévus pour l'élimination des déchets
Lot 03	**Un SOGED** (document destiné à la gestion des matériaux et déchets de chantier dans les marchés de travaux bâtiment)
Lots 03, 04, 05, 06, 07, 17 et 18	**Le certificat de visite** dûment complété ou toute autre preuve que le candidat a visité le site
tous les lots	**La Décomposition du prix global et forfaitaire** dûment complétée
tous les lots	**La Fiche destinée à remplir l'acte d'engagement** dûment complétée
Lot 17	**Fiches techniques** luminaires, gestion des accès
Lot 18	**Fiches techniques** CTA, extracteurs, PAC, chaudières, émetteurs, terminaux, GTB, climatisations
Lot 19	**Fiches techniques** des équipements et matériaux

4. QUELLE EST LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION ?

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. **Niveau de capacité technique et professionnelle du candidat - capacité économique et financière**	Niveau exigé : Présentation d'au moins trois références significatives vis-à-vis du projet et si possible en matière de travaux réalisés sur des opérations d'importance similaire au cours des 5 dernières années. A cet effet, un tableau figure dans le cadre de réponse du dossier de candidature pour présenter ses références. Il est demandé au candidat de compléter ce tableau avec celles qui lui semblent les plus significatives au regard de la présente consultation et non de fournir un listing complet de toutes ses références. ou : Capacités techniques (Moyens humains) soit : Pour les lots n° 3, 6, et 7 : 1 conducteur de travaux, 1 chef d'équipe, 5 ouvriers qualifiés par lot ; Pour le lot n° 4 : 1 conducteur de travaux, 1 chef d'équipe, 12 ouvriers qualifiés par lot ; Pour les lots n° 9 et 10, : 1 conducteur de travaux, 1 chef d'équipe, 6 ouvriers qualifiés par lot ; Pour les lots n° 5, 17 et 18 : 1 conducteur de travaux, 1 chef d'équipe, 4 ouvriers qualifiés par lot ; Pour les lots n° 8, 11, 12 et 15, : 1 conducteur de travaux, 1 chef d'équipe, 3 ouvriers qualifiés par lot. Pour les lots n° 13, 14, 16, 19 et 20 : 1 conducteur de travaux, 1 chef d'équipe, 2 ouvriers qualifiés par lot.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot 4 et 6 :

Critère	Complément
1. **Organisation mise en place pour exécuter les prestations** (50 %)	jugée sur les 3 sous-critères suivants :
	- L'adéquation des moyens humains prévus par le candidat pour réaliser les travaux dans les délais impartis (**8 points**) : présentation du personnel encadrant avec leurs fonctions, qualifications, expériences ; effectif déployé pour le chantier.
	- L'adéquation des moyens matériels prévus par le candidat pour réaliser les travaux dans les délais impartis (**6 points**) : présentation du matériel mis à disposition sur le chantier (engins, levage, outillage, atelier, sécurité, etc.)
	- La méthodologie d'exécution des travaux à réaliser par l'entreprise dans les délais impartis (**6 points**) : présentation souhaitée par tâche en lien avec le planning prévisionnel.
2. **Prix** (40 %)	jugé au regard du montant global et forfaitaire indiqué par le candidat dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complétée.
3. **Performances en matière de protection de l'environnement** (10 %)	jugées sur les mesures prises pour la limitation des nuisances, la limitation des consommations, la gestion des déchets et valorisation si existant.

Lot 3, 5, 7, 8, 16 à 19 :

Critère	Complément
1. **Organisation mise en place pour exécuter les prestations** (50 %)	jugée sur les 3 sous-critères suivants : - L'adéquation des moyens humains prévus par le candidat pour réaliser les travaux dans les délais impartis (**12 points**) : présentation du personnel encadrant avec leurs fonctions, qualifications, expériences ; effectif déployé pour le chantier. - La méthodologie d'exécution des travaux à réaliser par l'entreprise dans les délais impartis (**8 points**) : présentation souhaitée par tâche en lien avec le planning prévisionnel.
2. **Prix** (40 %)	jugé au regard du montant global et forfaitaire indiqué par le candidat dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complétée.
3. **Performances en matière de protection de l'environnement** (10 %)	jugées sur les mesures prises pour la limitation des nuisances, la limitation des consommations, la gestion des déchets et valorisation si existant.

Lot 9 à 15 :

Critère	Complément
1. **Prix** (50 %)	jugé au regard du montant global et forfaitaire indiqué par le candidat dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complétée.
2. **Organisation mise en place pour exécuter les prestations** (40 %)	jugée sur les 3 sous-critères suivants : - L'adéquation des moyens humains prévus par le candidat pour réaliser les travaux dans les délais impartis (**12 points**) : présentation du personnel encadrant avec leurs fonctions, qualifications, expériences ; effectif déployé pour le chantier. - La méthodologie d'exécution des travaux à réaliser par l'entreprise dans les délais impartis (**8 points**) : présentation souhaitée par tâche en lien avec le planning prévisionnel.
3. **Performances en matière de protection de l'environnement** (10 %)	jugées sur les mesures prises pour la limitation des nuisances, la limitation des consommations, la gestion des déchets et valorisation si existant.

Modalités de calcul des notes :

Dans l'hypothèse où au moins un des soumissionnaires est non assujetti à la TVA (et que la consultation ne concerne pas un contrat pour lequel le Département peut récupérer la TVA), les offres seront notées en TTC ou net de taxe.

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur 20**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.
La note totale est notée : **Sur 20**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

L'attention du candidat est attirée sur les pièces financières qui doivent contenir un prix et un seul par prestation. Si cette dernière s'effectue à titre gratuit, le candidat devra le préciser en lieu et place du prix de la prestation. Le candidat doit obligatoirement renseigner tous les prix demandés. Le fait pour le candidat de remettre un document financier incomplet, annoté ou modifié entraînera le rejet de son offre.
Les documents financiers devront être fournis au même format informatique que les documents fournis par le Département. Le Département demandera obligatoirement, en cas de remise de pièces au format PDF, la fourniture de nouvelles pièces au format d'origine afin de faciliter le contrôle des offres reçues.

5. QUELLES FORMALITES POUR PERMETTRE DE NOTIFIER LE CONTRAT ?

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

	Descriptif
☑	L'acte d'engagement que lui aura remis le Département, et ses éventuelles annexes sans réserve. En cas de groupement, cet acte d'engagement devra être signé par l'ensemble des membres du groupement, ou par le seul mandataire qui justifie des habilitations nécessaires signées pour représenter les autres membres du groupement
☑	Attestation d'assurance de responsabilité civile et qui sera en cours de validité lors de l'exécution des prestations
☑	Attestation d'assurance de responsabilité décennale obligatoire prévue à l'article L.243-2 du code des assurances et qui sera en cours de validité lors de l'exécution des travaux du marché
☑	Certificat délivré par la caisse de congés payés compétente pour les cotisations de congés payés et de chômage intempéries attestant le versement régulier des cotisations légales
☑	Certificat justifiant que l'attributaire a satisfait aux obligations fiscales, délivré par l'administration compétente
☑	Certificat justifiant que l'attributaire a satisfait aux obligations sociales, délivré par l'administration compétente
☑	Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, indiquant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique concernant les interdictions de soumissionner
☑	Une liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail ou une déclaration sur l'honneur du non-emploi de travailleurs étrangers (application de l'article D8254-2 du code du travail)
☑	Mention du nom ou de la dénomination sociale, adresse complète et numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
☑	Copie du ou des jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire

L'acte d'engagement signé sera à remettre au Département dans un délai de 8 jours suivant la réception de la demande, faute de quoi l'offre de l'attributaire sera rejetée et le candidat éliminé.

Les autres pièces seront à placer sur l'espace « fournisseur » propre à chaque candidat sur la plateforme en ligne Aprovall dans un délai de 8 jours suivant la réception de la demande faite par le Département.
Il est précisé que ces pièces seront considérées comme non reçues si elles sont fournies à l'appui de l'offre ou transmises au Département sans passer par la plateforme Aprovall.
Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux entreprises étrangères, auquel cas ces entreprises fourniront les documents susmentionnés directement au Département sans passer par la plateforme Aprovall.

ANNEXE I – COMMENT SE PASSE LA PROCEDURE DEMATERIALISEE ?

1. CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les candidats devront télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) via le site dont l'adresse Internet est **http://www.marchespublics.vendee.fr** ou **http://www.marches-publics.info**.

Un guide de l'utilisateur détaillant les conditions requises pour l'identification et le téléchargement du DCE est disponible à l'adresse suivante : **http://www.marches-publics.info**.

- **1er cas : téléchargement anonyme du dossier de consultation des entreprises :**

Les candidats peuvent retirer de façon anonyme le dossier de consultation des entreprises.
Les candidats ne seront toutefois pas informés des éventuelles modifications ultérieures du dossier de consultation des entreprises ou des précisions apportées. Il est donc **fortement conseillé** d'utiliser la méthode de téléchargement décrite ci-dessous.

- **2ème cas : téléchargement visible du dossier de consultation des entreprises :**

Les candidats doivent impérativement tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

Le candidat doit renseigner obligatoirement lors du téléchargement du DCE :

- Une adresse électronique valide afin qu'il puisse bénéficier, en tant que de besoin, de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou modifications. Le candidat est seul responsable de la validité de l'adresse électronique renseignée. S'il a renseigné une adresse électronique erronée, devenue obsolète ou pour laquelle le destinataire est absent, il ne sera pas averti automatiquement des compléments ou modifications apportées au dossier de consultation des entreprises ni recevoir les éventuels courriels et lettres recommandées électroniques relatives à cette procédure.
- La raison sociale et l'adresse postale de la personne morale qu'il représente.
- Les nom, prénom et fonction de la personne physique effectuant le retrait du DCE électronique.

Il est précisé que le retrait des documents électroniques nécessite la validation des conditions générales d'utilisation.

- **Dispositions communes :**

Afin de pouvoir décompresser, lire et imprimer les documents mis à disposition par le Département, le candidat doit utiliser des formats des fichiers et taille des dépôts, conformément au paramétrage du compte

- Soit des logiciels permettant la lecture des fichiers aux formats énumérés ci-dessous :
  - Adobe® Acrobat® (.pdf)
  - Document Microsoft® Word® version 2003 et supérieure (.doc ou .rtf)
  - Feuille Microsoft® Excel® version 2003 et supérieure (.xls)
  - Document texte (.txt)
  - DrawingWebFormat (.dwf)
  - AutoCAD.Drawing.15 (.dwg)

- AutoCADDrawingInterchange (.dxf)
- Images BitMap (.bmp)
- Images GIF (.gif)
- Images JPEG (.jpeg)
- Images TIFF (.tif ou .tiff)
- Les fichiers générés aux formats précédents et compressés au format Zip® (.zip)

- Soit des visionneuses disponibles gratuitement à l'adresse : **http://www.marches-publics.info** permettant la lecture et l'impression des fichiers aux formats décrits ci-dessus :
  - Visionneuse fichier PDF : Acrobat Reader
  - Visionneuse Word : Microsoft® Word Viewer
  - Visionneuse Excel : Microsoft® Excel Viewer
  - Visionneuse Autocad : Volo™ View Express 2.01
  - Visionneuse de plans : Autodesk DWF Viewer

2. CONDITIONS DE DEPOT DES PLIS

Conditions d'envoi :

Le dossier est constitué par l'envoi de fichiers informatisés scindés en deux groupes de fichiers matérialisant la partie candidature et la partie offre.

Les candidats peuvent remettre une copie de sauvegarde par voie papier ou par voie électronique (voir ci-dessous paragraphe sur les copies de sauvegarde).

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Prérequis et procédure

Pour déposer son pli par voie électronique, le candidat devra :
- Respecter les conditions générales d'accès à la dématérialisation
- avoir des formats des fichiers et taille des dépôts, conformément au paramétrage du compte

Un document d'aide à la soumission est disponible en ligne pour l'entreprise. De plus, l'entreprise bénéficie, pour toute assistance technique, d'une hotline gratuite dont les coordonnées sont précisées sur le site. Les conditions générales d'utilisation de la plateforme de dématérialisation détaillent son mode de fonctionnement : **http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf**.

L'offre devra se présenter sous des formats informatiques compatibles avec ceux utilisés par le Département : les formats utilisés par les candidats devront être les mêmes (ou des versions plus anciennes de ces mêmes outils) que ceux utilisés par le Département pour le dossier de consultation des entreprises.

Ainsi les documents financiers de la consultation devront être fournis au même format informatique que les documents fournis par le Département. Toute remise de pièces au format PDF donnera lieu à une demande de fourniture de nouvelles pièces au format d'origine.

Un message électronique (e-mail) est envoyé au soumissionnaire après le dépôt de son pli, confirmant la bonne prise en compte de l'enveloppe accompagnée de l'heure retenue pour le dépôt du pli ainsi

que la procédure concernée. Seul ce récépissé est la preuve de dépôt du pli. Il convient de le conserver précieusement pendant toute la durée de la procédure, jusqu'à l'attribution du marché.

- **Courriel**

Pour le dépôt d'une offre électronique, le candidat devra disposer d'un compte sur la plateforme AWS et d'une adresse courriel valide, à laquelle l'accusé de réception de son dépôt parviendra. Il est aussi précisé que conformément au décret n° 2018-347 du 9 mai 2018 relatif à la lettre recommandée électronique, le Département correspondra avec le candidat, en utilisant cette adresse et notamment l'informera par voie électronique si sa candidature ou son offre a été rejetée ou retenue.

- **Antivirus**

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre sera traité préalablement par le candidat par un antivirus régulièrement mis à jour. Tout fichier contenant un virus qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n'avoir jamais été reçu.

- **Date limite de remise des plis**

Le dépôt électronique doit obligatoirement être réalisé et terminé avant la date et l'heure limites indiquées à la page 1 du présent règlement de consultation. Il est rappelé que la durée d'acheminement de la soumission électronique est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre.
Il est conseillé de procéder au dépôt électronique plusieurs heures avant la limite indiquée dans ce Règlement.
Il est enfin précisé que si le candidat souhaite modifier une offre déjà déposée, le nouveau dépôt écrasera automatiquement le dépôt antérieur.

- **Difficulté à remettre un pli par voie électronique**

En cas de difficulté à déposer un pli par voie électronique, les candidats peuvent se rapprocher de l'assistance AWS en appelant au **08 92 14 00 04** ou en écrivant par courriel à **/support-entreprises@aws-france.com**.

3. COPIE DE SAUVEGARDE

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis via le profil d'acheteur du Département doivent être adressés selon deux modes possible **par pli recommandé avec accusé de réception** ou **remise contre récépissé**, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, à :

Hôtel du Département
Service Commande Publique
40, rue du Maréchal Foch
85923 LA ROCHE SUR YON Cedex 9

Les candidats transmettent leur copie de sauvegarde sous pli cacheté, qui doit comporter le nom du candidat ainsi que la mention :

« Consultation n° 2026CO-M0098 - Ne pas ouvrir - Copie de sauvegarde – Objet : Travaux pour la construction d'un immeuble de bureaux et rénovation énergétique du Pôle

Solidarités et Famille et de la Maison des Sports - Ilot Briand - 190, boulevard Aristide Briand - 85000 La Roche-sur-Yon - lot n°... »,
ainsi que les coordonnées du candidat (nom, adresse, courriel...).

Les copies de sauvegarde qui seraient déposées après la date et l'heure limites fixées à la page 1 du présent règlement de consultation, ainsi que celles remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenues.

Cas possibles d'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais impartis :

- si un programme informatique malveillant est détecté par l'Acheteur dans le pli déposé par voie électronique ;
- si le pli transmis par voie électronique est reçu de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouvert, sous réserve que la transmission du pli électronique ait commencé avant la date limite de remise des offres.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par l'Acheteur au terme de la procédure.

La remise des copies de sauvegarde via un autre profil d'acheteur n'est pas autorisée.

4. MODALITES DE SIGNATURE DES DOCUMENTS

La liste des pièces à signer figure à l'article 5 ci-dessus.

Il est rappelé que ces pièces doivent être signées par une personne physique ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Dès lors que les pièces à signer figurent dans le dossier de consultation, les candidats sont invités à les fournir au moment du dépôt du pli. Ils sont également informés que le seul dépôt de leur offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui leur sera attribué, à savoir l'acte d'engagement complété que leur adressera le Département. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

Deux solutions sont possibles pour signer les pièces demandées :

a) signature manuscrite
Le candidat devra fournir les pièces demandées signées de façon manuscrite sur support papier. Le document devra être obligatoirement signé en original (signature scannée interdite).

b) signature électronique
Attention, si l'attributaire souhaite signer électroniquement les différentes pièces, cette signature devra se faire obligatoirement en respectant le format de signature PADES : il ne s'applique qu'à des documents Acrobat, en signature jointe (un seul fichier). Pour plus de renseignements, un guide de signature PADES est disponible ici : http://www.marches-publics.info/pratique-signature.htm. En revanche le document une fois signé devra permettre au Département de signer également sous format PADES.
Les pièces signées devront être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature de la personne habilitée à engager l'entreprise selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du code civil.
Le certificat devra être en cours de validité à la date de la signature. Les frais d'acquisition d'un certificat électronique sont à la charge du candidat.

Depuis le 1er octobre 2018 seuls les certificats conformes au règlement eIDAS sont conformes et acceptés pour signer vos pièces, sachant que les anciens certificats RGS** restent acceptés jusqu'à leur date d'expiration. Afin d'anticiper toute difficulté lors de votre dépôt dématérialisé, testez la conformité de votre certificat sur la page : http://www.marches-publics.info/Test-Certificat.htm

Cosignature de pièces dans le cadre d'une offre électronique présentée par un groupement

Dans le cas d'un groupement , plusieurs entreprises peuvent être amenées à signer les pièces demandées.
Chaque signataire pourra à ce titre utiliser le parapheur AWS-Signature à l'adresse http://www.marches-publics.info/pratique-signatureappletPADES.htm, outil qui est en accès libre.
L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils ne disposent pas d'une signature électronique et projettent d'en acquérir une pour la consultation, le délai administratif requis par les organismes de certification pour la délivrance des certificats de signature électronique peut être de plusieurs semaines. De ce fait, il leur est recommandé d'anticiper le plus possible la demande de certificat.

ANNEXE II – QUELQUES INFORMATIONS JURIDIQUES COMPLEMENTAIRES

- **Organe chargé des procédures de médiation :**

Médiation des entreprises
DREETS Pays de la Loire
Tour Bretagne
Place Bretagne
44047 Nantes Cedex 1
Tél. : +33(0)2.53.46.79.65 ou +33(0)2.53.46.79.59
Courriel : **yann.quere@dreets.gouv.fr**
Adresse Internet (URL) : **http://www.mediateur-des-entreprises.fr**

- **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Nantes
6, allée de l'ile Gloriette
44041 Nantes
Téléphone : 02 40 99 46 00
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr
Télécopie : 02 40 99 46 58
Site internet : http://nantes.tribunal-administratif.fr/

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur coordonnateur du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données à l'adresse protection.donnees@vendee.fr ou à défaut par voie postale : Département de la Vendée, Délégué à la protection des données,40 rue du Maréchal Foch, 85923 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9. Une réclamation peut être également directement portée auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021